

Table des matières

1. Exercice du droit de vote pour l'exercice 2023.....	1
Participation aux assemblées.....	1
Mode d'exercice du droit de vote.....	1
Typologie des résolutions présentées au vote.....	2
Orientation des votes exprimés et explications des choix opérés.....	2

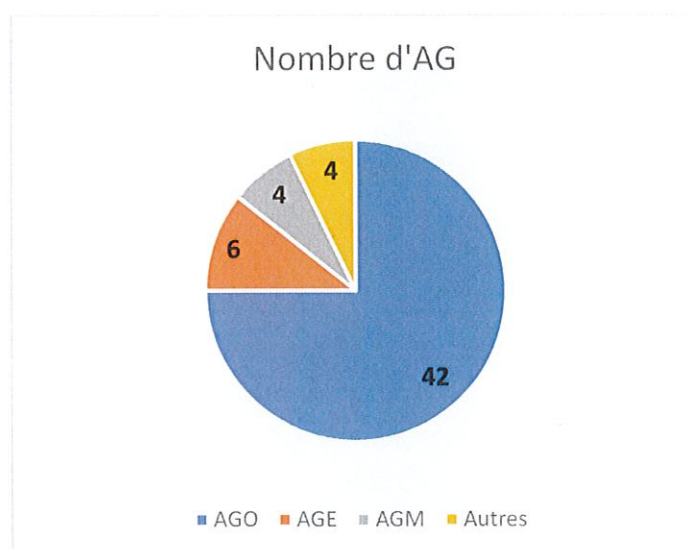
1. Exercice du droit de vote pour l'exercice 2023

Participation aux assemblées

Picardie Investissement Gestion participe aux Assemblées Générales et est généralement représenté par le collaborateur en charge du suivi de la participation. En cas d'empêchement, Picardie Investissement Gestion vote par procuration ou par correspondance.

Au 31 décembre 2023, l'équipe d'investissement (gérants, Directeurs et Chargés d'Investissement) était composée de 6 personnes.

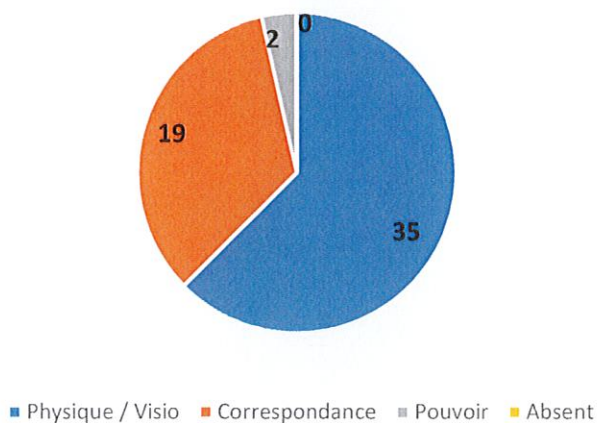
En 2023, Picardie Investissement Gestion a participé aux 56 assemblées générales auxquelles la société de gestion a été conviée. Ces 56 assemblées générales, toutes tenues en France, concernaient 41 participations.



Mode d'exercice du droit de vote

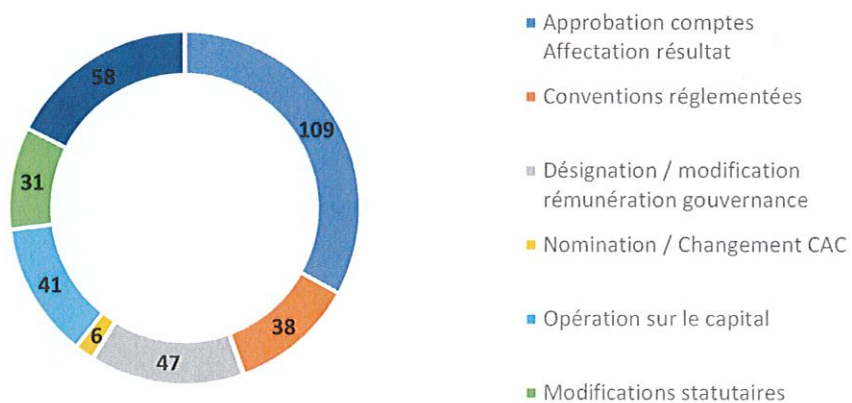
La participation physique à l'assemblée générale est privilégiée. Si le membre de l'équipe d'investissement ne peut s'y rendre physiquement, Picardie Investissement Gestion exerce son droit de vote par correspondance ou en donnant pouvoir au dirigeant ou à un autre actionnaire.

Participations



Typologie des résolutions présentées au vote

Résolutions



Orientation des votes exprimés et explications des choix opérés



La société de gestion s'est exprimée sur 329 des 330 résolutions présentées aux différentes Assemblées d'actionnaires.

- 326 résolutions sur 330, soit 98.79%, ont été approuvées ;
- 1 résolution sur 330, soit 0.3% a fait l'objet d'une abstention ;
- 3 résolutions sur 350, soit 0.91% ont fait l'objet d'un vote défavorable.

En 2023, les votes favorables sur les décisions les importantes ont permis :

- D'approuver les comptes et conventions réglementées des exercices 2022 et parfois 2023 (cas des clôtures en cours d'année civile) des participations ;
- D'autoriser l'émissions d'actions ou d'obligations par des participations avec le concours ou non de Picardie Investissement Gestion ;
- De nommer de nouveaux membres au sein des organes de gouvernance, notamment pour favoriser la mixité et la présence de membres indépendants.

La seule abstention exprimée en 2023 a porté sur la nomination/changement de Commissaires aux comptes.

Les trois votes défavorables ont été motivés par le refus des conditions relatives à des opérations sur le capital jugées contraires aux intérêts des investisseurs des FIA sous gestion.

Les rémunérations proposées au vote ont été approuvées par Picardie Investissement Gestion ; la SGP ayant pour principe de voter contre lorsque le montant de la rémunération envisagée n'est pas en adéquation avec les performances générales de la participation et/ou avec les pratiques du secteur.

Il a été généralement voté favorablement à l'approbation des comptes et aux conventions réglementées.

Date : 20-03-2024

Signature : Eléonore CALANDRE

